



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises de la branche professionnelle des études d'administrateurs et mandataires judiciaires, à partir des données de la DADS 2008-2016 fournies par l'Insee et de prévisions statistiques pour les années 2017-2019. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



#### PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de trois quarts des salariés de la branche travaillent à temps complet. le taux de salariés à temps complet est nettement supérieur à celui du secteur (+10,1 points)



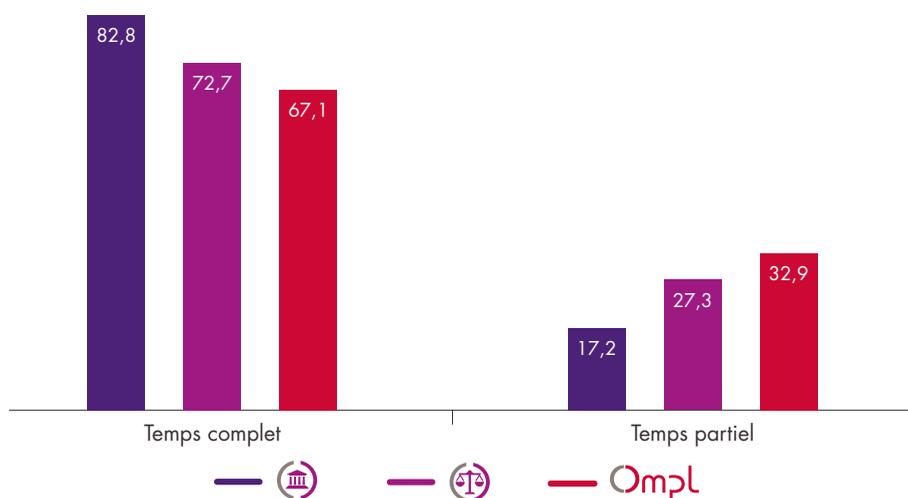
#### LÉGÈRE PROGRESSION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Par rapport à 2009, le taux de salariés à temps partiel dans la branche tend à augmenter jusqu'en 2016.

Il progresse de 3,2 points.

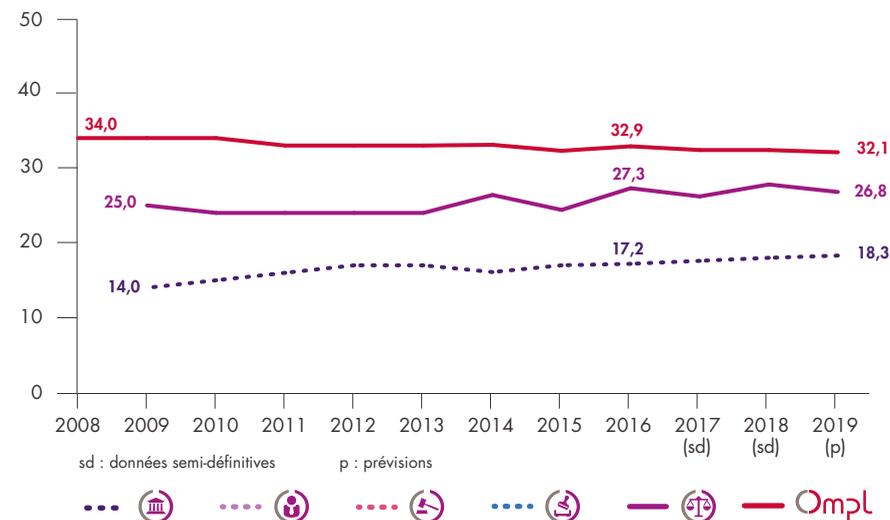
Les prévisions pour les années 2017 à 2019 anticipent le maintien de cette tendance.

#### Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source: Insee, DADS 2016.

#### Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



Source: Insee, DADS 2008-2016, estimations.

Secteur juridique

Branche professionnelle

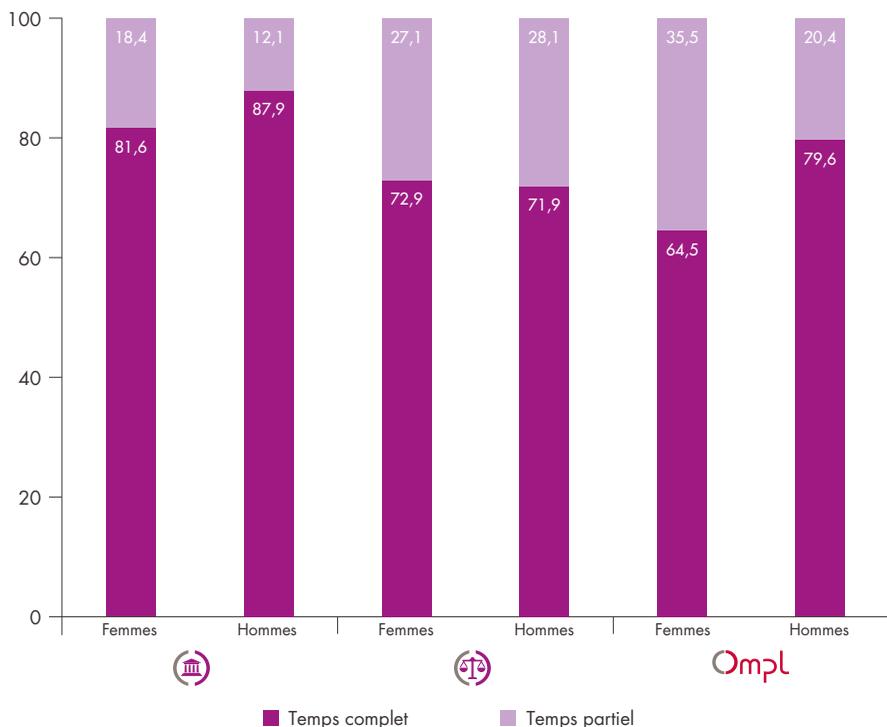
Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



### FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+6,3 points).

### Répartition des salariés par genre et temps de travail (%)



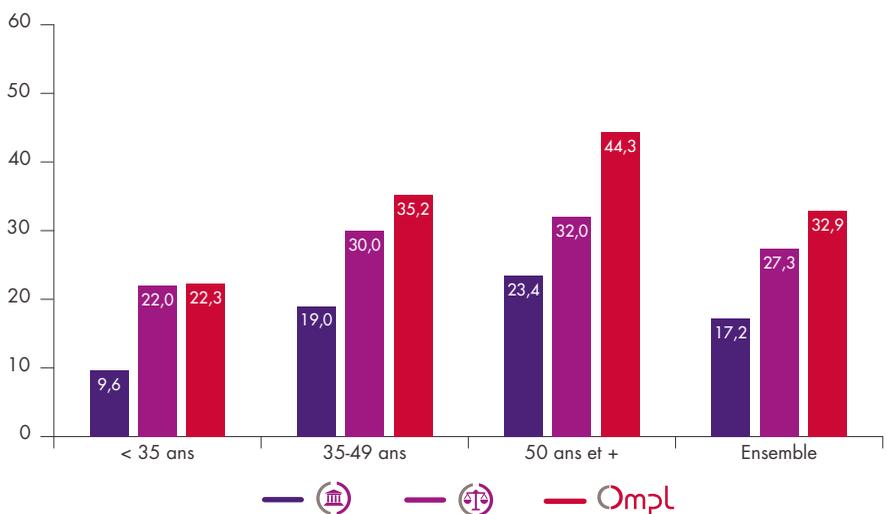
Source : Insee, DADS 2016.



### PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le taux d'emploi à temps partiel progresse avec l'âge. Ainsi, le travail à temps partiel concerne un peu moins d'un quart des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 13,8 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

### Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source : Insee, DADS 2016.



### OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers, qui occupent principalement des emplois liés à l'entretien des locaux et les cadres. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.



### SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour l'Occitanie (25,7 %) et atteint un minimum pour les Hauts-de-France (13,4 %).

### Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales			Ompl
Cadres	20,7	41,9	39,7
Professions intermédiaires	15,9	21,0	24,0
Employés	16,4	22,5	34,0
Ouvriers	62,5	53,2	60,3
Ensemble	17,2	27,3	32,9

Source : Insee, DADS 2016.

### Taux de temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	15,3	30,4	37,0
Bourgogne-Franche-Comté	ND <sup>1</sup>	23,7	37,7
Bretagne	15,7	28,2	35,1
Centre-Val de Loire	18,1	22,1	31,5
Corse	ND <sup>1</sup>	21,9	25,7
DOM	ND <sup>1</sup>	15,3	21,6
Grand Est	17,0	27,3	36,3
Hauts-de-France	13,4	25,0	35,5
Île-de-France	19,0	26,3	26,6
Normandie	13,7	29,4	35,1
Nouvelle-Aquitaine	16,8	27,5	32,2
Occitanie	25,7	29,3	35,3
Pays de la Loire	19,0	31,6	36,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	16,2	27,2	32,6
Ensemble	17,2	27,3	32,9

Source : Insee, DADS 2016.

<sup>1</sup> : non déterminé pour cause de secret statistique.